



Comité Social d'Administration
de la gendarmerie nationale (CSA GN)
du 19 octobre 2023
Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le **SNPC FO GENDARMERIE** réitère sa demande de voir tous les cercles mixtes appliquer le dispositif de la prime harmonisée. De nombreux cercles mixtes ont déjà adopté cette mesure. Pour notre organisation syndicale, c'est une satisfaction !

Malheureusement le compte n'y est pas encore. En effet, de nombreux restaurants ne bénéficient toujours pas de cette aide. Monsieur le président, le **SNPC FO GENDARMERIE** compte sur votre soutien pour que la prime harmonisée soit généralisée à l'ensemble des cercles mixtes. Dans ce contexte d'inflation, nos collègues de la RGIF, de la RGRA, de la RGNA, du CNEFG, de l'EG de Dijon, du CNICG, du CNISAG, des COMGEND... demandent à obtenir le même avantage. La prime harmonisée participe au pouvoir d'achat, rend notre périmètre attractif et contribue à la bonne santé financière de nos cercles. N'oublions pas les GGD et les services qui ne disposent pas de cercles. Il faut inciter les chefs d'établissement à se rapprocher des préfectures afin que des conventions soient établies. Notre organisation syndicale est la **seule** à porter ce dossier et est déterminée à le mener à bien.

Dans le cadre de la refonte de la circulaire 93000 sur le temps de travail des personnels civils de la gendarmerie, le **SNPC FO GENDARMERIE**, demande au DRHGN de ne pas opter pour un

recul des acquis. Dans cette période compliquée, ce n'est pas le moment de créer des crispations supplémentaires. Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite que la DRHGN ait un esprit d'ouverture en matière d'aménagement du temps de travail. Sur ce dossier, le **SNPC FO GENDARMERIE** a été force de proposition. De nombreuses pratiques au sein du ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique d'État sont à prendre en exemple.

La semaine à 4,5 jours, la suppression du taux de présence de 50 % de l'effectif du service en dehors des plages fixes, la diminution des plages fixes, les jours pour événements familiaux maintenus avec la prise en compte des nouvelles compositions familiales...

Les jeux olympiques vont se dérouler en France à l'été 2024. Les annonces faites au sujet des congés inquiètent nos collègues. Le **SNPC FO GENDARMERIE** réclame la cartographie promise des services sollicités afin que les agents puissent se projeter.

Les personnels civils n'ont cessé de nous questionner sur l'ISS, mesure annoncée par Monsieur le ministre de l'intérieur lors du Beauvau de la sécurité. Même si nous sommes conscients que les modalités de mise en place sont complexes, l'administration peut-elle néanmoins donner aux agents des perspectives sur le versement de cette prime tant attendue ? Le **SNPC FO GENDARMERIE** réclame le paiement de la première tranche de 120 € avec effet rétroactif, élargie aux ouvriers de l'État ainsi qu'aux personnels contractuels !

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande également que la prochaine CNAPSO soit tenue avant la fin de l'année comme la réglementation le permet. Tenir ce calendrier permettra aux ouvriers promus de bénéficier de leur avancement dès le 1^{er} janvier 2024.

Merci pour votre écoute.